

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 17 septembre 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,

M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ, Mme HARDY, M. BORDIER, M. MARIA

Adjoint au Maire

MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE, FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, MAROUF, Mme PHILIPONET, MM. TENDIL, SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CAEDDU, ayant donné mandat à Mme DELESSARD

Mme BEYO, ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme VIDAL ayant donné mandat à M. MARIA

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

Mme LEYDIER, ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. CHAULIEU jusqu'à la question n°7

M. BOUCHÉ, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BETIS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés

M. ROY, Directeur Général ESH – Maisons-Alfort Habitat,

M. NICAISE, Chargé de Mission Géothermie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale le 9 juin dernier, des élections législatives anticipées ont été organisées en France pour élire les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Elle précise qu'à l'issue de ces élections, notre député, Michel HERBILLON, a été réélu avec son suppléant, Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont. Elle rappelle qu'au second tour, Michel HERBILLON a obtenu 58,44 % des suffrages exprimés dans la circonscription, avec un score de 59,73 % à Maisons-Alfort.

Elle poursuit en rappelant les dispositions de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints. »

En conséquence, elle informe le Conseil Municipal de sa décision de déléguer les fonctions relatives au domaine de l'Enfance à Monsieur Romain MARIA, Maire-Adjoint en charge de la Jeunesse. Elle précise que cette délégation s'ajoutera à celles qu'il exerce déjà.

Enfin, Madame le Maire indique que les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été communiquées aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour. Par conséquent, elle ne procédera pas à leur lecture exhaustive lors de cette séance.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du mercredi 19 juin 2024. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux ayant voté contre, M. Maubert s'étant abstenu.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Approbation de l'adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) des communes de Cergy (95) et de Chartrettes (77) à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Sur le rapport de Mme Delessard

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2 – Classes de découvertes organisées en 2025 – Approbation des nouveaux tarifs de participations familiales pour l'année 2025.

Sur le rapport de Mme Franckhauser

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

3 – Versement aux coopératives scolaires des écoles élémentaires des aides accordées par la Ville aux classes de découvertes à compter du 1er janvier 2025.

Sur le rapport de M. Turpin

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

4 – Approbation de la modification du règlement unique de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du jeune enfant de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Chaulieu

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

5 – Majoration du montant de ressources plafond pour le calcul des participations familiales au sein des Etablissements d'Accueil du jeune enfant de la commune.

Sur le rapport de Mme Douis

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

6 – Approbation du contrat d'adhésion aux services de l'Agence du Numérique en Santé relatifs aux moyens d'identification électronique.

Sur le rapport de M. Fresse

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

CULTURE

7 – Approbation du règlement intérieur du Conservatoire Municipal de musique de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux.

Sur le rapport de Mme Hervé

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

Arrivée de Monsieur Mathieu GORDE-GROSJEAN, Conseiller Municipal.

8 – Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal de musique de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux : Désignation de deux représentants par le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de M. Betis

Pour la question 8, les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

PERSONNEL

9 – Approbation de la convention cadre mise en œuvre par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne relative à l'animation de dispositifs psychosociaux.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

10 – Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et aux missions de médiation à l’initiative du juge ou à l’initiative des parties mises en œuvre par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

11 – Approbation de la convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical interdépartemental placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne et aux modalités de remboursement de ces frais.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

12 – Approbation de la possibilité de pourvoir des postes par voie contractuelle.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

13 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de M. Maubert, M. Chaulieu

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

14 – Approbation de la revalorisation de la redevance d’animation dans les marchés alimentaires de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de Mme Perez

Après interventions de M. Betis, Mme Panassac, M. Herbillon

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

15 – Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition de l’application mutualisée Cart@ds par l’Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois au profit de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée par 44 voix, M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

16 – Avis du Conseil Municipal concernant la mise en place de la nouvelle étape de la Zone à Faibles Emissions mobilités (ZFE-m), proposée par la Métropole du Grand Paris.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après interventions de M. Betis, Mme Panassac, M. Herbillon, M. Maubert

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

AFFAIRES FINANCIERES

17 – Avis formulé par le Conseil Municipal sur le bilan du dernier exercice clos le 30 septembre 2023 de la SEMGEMA (Société d'Economie Mixte pour la Géothermie à Maisons-Alfort).

Sur le rapport de M. Bordier

Après interventions de M. Maubert, M. Betis

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

18 – Approbation d'une convention de mise à disposition à titre onéreux d'un bureau et d'un véhicule municipal avec chauffeur pour un forfait annuel de 6.000 km au profit de Monsieur Michel HERBILLON Député de la 8ème circonscription du Val-de-Marne et Conseiller Municipal de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après interventions de M. Betis, M. Herbillon

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux). M. Herbillon ne prenant pas part au vote.

19 – Approbation de la convention de prestations d'activités culturelles et thérapeutiques à la Ferme de Maisons-Alfort avec le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) du groupe hospitalier Paul Giraud.

Sur le rapport de Mme Latour

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

20 – Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de Maisons-Alfort : Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 813.750,00 euros par la Ville de Maisons-Alfort sur attribution de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de Maisons-Alfort, pour la réalisation foncière d'un programme de 49 logements sous accession sociale BRS (Bail Réel Solidaire) sis 20 rue Martigny à Maisons-Alfort et approbation de la convention de subventionnement.

Sur le rapport de M. Capitanio

➤ *Voir document ci-joint*

Après en avoir délibéré, votée par 44 voix, M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

21 – Présentation du rapport d'activité de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour l'année 2023.

Sur le rapport de M. Capitanio

Ont pris acte.

22 – Budget communal - Approbation du budget supplémentaire du budget principal principal pour l'exercice 2024.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de M. Maubert

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert).

Questions diverses

Madame Panassac indique avoir pris connaissance, par le biais des décisions municipales, du réaménagement de la place René Coty et souhaite donc savoir à quel moment il est prévu de les associer à ce projet. Elle demande également si la Municipalité envisage d'organiser une réunion afin de présenter le projet aux Maisonnais.

Madame le Maire répond que, conformément aux engagements pris par la Municipalité une concertation avec les Maisonnais est prévue et sera organisée courant novembre. La date sera communiquée à tous les Maisonnais dès qu'elle sera fixée.

Monsieur le Député souligne que la Ville a toujours présenté ses projets aux Maisonnais dans un esprit de transparence, contrairement à ce que laisse entendre Madame Panassac.

Monsieur Capitanio précise qu'une réunion de concertation avait effectivement eu lieu pour la rénovation du square Jean Moulin et du parvis de la gare RER de Maisons-Alfort/Alfortville, à laquelle tous les Maisonnais avaient été conviés.

Monsieur Betis souligne qu'il n'a visiblement pas la même conception de la concertation que celle des élus de la Majorité Municipale. En effet, selon lui, ce qui est présenté comme une concertation ressemble davantage à une simple présentation suivie de réponses aux questions posées. Il ajoute que ce qui l'interpelle particulièrement, c'est la question des demandes de subventions. En effet, il souligne que si des subventions ont déjà été sollicitées pour ce projet, cela laisse entendre que celui-ci est déjà arrêté dans ses grandes lignes, voire finalisé. Il précise qu'une vraie concertation doit reposer sur un véritable processus de réflexion, permettant aux Maisonnais d'exprimer leurs avis et de faire des propositions, plutôt que de se voir contraints d'accepter un projet finalisé.

Monsieur Capitanio répond qu'il est nécessaire, pour recueillir les avis des Maisonnais, de présenter une base de travail. Il précise que le projet initial, tel qu'il sera présenté, pourra être ajusté en fonction des retours reçus, afin de mieux répondre aux attentes et propositions exprimées par les Maisonnais.

Madame Panassac souhaite faire un point sur la situation des accueils de loisirs et de leurs animateurs. Elle rappelle que comme l'année dernière, la rentrée de septembre a été marquée par une crise importante. En effet, de nombreux parents, malgré leurs réservations, ont été informés qu'il n'y avait pas assez de places pour accueillir leurs enfants, les obligeant à les garder à domicile. Elle souligne que, selon les informations transmises lors de la dernière commission Enfance, la situation s'est légèrement améliorée grâce notamment à la réorganisation du travail des ATSEM pour accueillir les enfants des écoles maternelles. Elle se demande néanmoins si les ATSEM ne se retrouvent pas surchargées par cette nouvelle organisation.

Madame le Maire précise que les ATSEM ont été mobilisées sur la base du volontariat, ce qui a permis de répondre aux besoins de manière temporaire.

Madame Panassac s'interroge également sur la situation des élèves des écoles élémentaires. Elle demande des précisions sur les solutions envisagées.

Madame le Maire annonce que des mesures supplémentaires entreront en vigueur dès le lendemain pour tenter de résoudre la situation.

Madame Panassac insiste sur l'urgence de la situation et espère que cette crise ne se reproduira pas l'année prochaine. Elle rappelle le travail important effectué l'année dernière par la Ville sur la déprécarisation des animateurs, qu'elle considère comme une étape essentielle pour fidéliser les équipes.

Cependant, elle souligne qu'un certain nombre de postes demeurent vacants et que la Ville continue de rencontrer des difficultés de recrutement. Elle précise que Madame le Maire a évoqué ce problème comme étant d'ordre général, mais qu'après s'être renseignée auprès des communes voisines, elle a constaté qu'elles ne semblaient pas faire face aux mêmes difficultés.

Elle indique avoir identifié plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer cette situation, à savoir, d'une part, le niveau de rémunération, mais aussi des problématiques liées à l'organisation du travail et à la gestion des équipes. En effet, elle déplore le manque d'autonomie et de responsabilités confiées aux animateurs, ainsi que la pratique consistant à les déplacer d'un centre de loisirs à un autre sans consultation préalable. Elle indique que ces méthodes génèrent un véritable malaise au sein des équipes et qu'elles nécessitent une réflexion plus large et approfondie sur les conditions de travail des animateurs et sur la manière dont la Ville valorise leur rôle.

Elle conclut en demandant des chiffres précis sur la situation actuelle, notamment en ce qui concerne les ATSEM, ainsi que des solutions pérennes pour mettre fin à ces difficultés.

Madame le Maire indique que les efforts déployés permettent aujourd'hui de répondre à une très grande majorité des demandes. Elle précise qu'à ce jour 96% des besoins exprimés ont pu être satisfaits. De plus, elle ajoute qu'il reste des places disponibles, notamment au Centre de loisirs des Planètes, où 34 places en maternelle sont toujours libres.

Elle souligne que ces résultats ont été rendus possibles grâce à une mobilisation importante de tous. Par ailleurs, différentes sources de recrutement ont été activées, notamment via la Mission Locale, qui a joué un rôle essentiel en organisant des entretiens et en recrutant de nouveaux agents pour renforcer les équipes en place.

Elle observe cependant que les familles rencontrent aujourd'hui de nouvelles contraintes. En effet, elle souligne que, contrairement aux générations précédentes, les grands-parents ne peuvent plus toujours se rendre disponibles pour garder les enfants. Les parents ont donc besoin de solutions fiables. Néanmoins, elle indique qu'il est regrettable de constater que certains parents ne libèrent pas les créneaux réservés lorsque leurs enfants ne sont pas présents. Elle précise que ce comportement concerne environ 7% des places, privant ainsi une cinquantaine d'enfants en attente d'une opportunité d'accueil. Elle ajoute que bien que l'on puisse comprendre le besoin d'anticipation de certaines familles, cette pratique se fait parfois au détriment d'autres, également en quête de solutions adaptées.

Malgré ces difficultés, l'objectif reste de parvenir à un taux de satisfaction de 100% et de mettre fin au système de quotas. Madame le Maire insiste sur le fait que les chiffres sont déjà meilleurs que ceux de l'année précédente, avec un total de 1.089 places actuellement disponibles. Elle mentionne également des initiatives comme le financement du BAFA pour former des jeunes, bien qu'il soit impossible de leur garantir un contrat permanent avec la ville.

Madame le Maire rappelle qu'elle a, au début du Conseil Municipal, annoncé que Monsieur Romain Maria prendra bientôt la délégation Enfance. Elle profite de l'occasion pour informer le Conseil Municipal que Madame Nathalie Montclair a exercé son droit à la retraite et que la Ville a donc recruté Monsieur Romain Jannel au poste de Directeur du service Enfance-Éducation. L'une de ses priorités, parmi de nombreuses autres, sera de résoudre cette situation et de mettre en œuvre des solutions pérennes.

Monsieur Maubert souhaite soulever un problème concernant le système de réservation en ligne des centres de loisirs. En effet, il indique qu'il rencontre, comme de nombreux parents, des difficultés régulières avec ce système, notamment des délais d'attente interminables et des déconnexions intempestives. Il précise que le mercredi, à 8h, il se connecte, mais constate rapidement qu'il est déjà relégué à la 300ème position sur la liste d'attente. Il souligne que ces dysfonctionnements engendrent un stress considérable, particulièrement pour les parents seuls, déjà confrontés à des contraintes organisationnelles importantes

Madame le Maire reconnaît les limites des logiciels actuels, soulignant qu'aucune solution sur le marché ne permet la flexibilité nécessaire. Elle rappelle néanmoins que des ajustements ont été faits, comme l'ouverture des réservations dès 8h pour permettre aux parents de se connecter avant de partir travailler.

Monsieur Maubert conclut en évoquant la « charge mentale » que cette situation impose aux familles, appelant à une amélioration urgente du système.

Monsieur Maubert souhaite avoir des informations concernant un courriel qu'il a reçu, adressé à l'ensemble des parents d'élèves, annonçant une grève de la cantine prévue pour le lendemain midi. Il indique qu'il souhaiterait connaître les raisons de cette mobilisation et il demande s'il s'agit-il d'un problème lié au recrutement des animateurs.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un mouvement de grève à l'échelle nationale, sans lien avec des spécificités locales.

Monsieur Maubert souhaite obtenir des précisions concernant l'avancée des travaux du NECC. Il demande si Madame le Maire dispose d'une date ou d'une période pour la fin de ce chantier.

Madame le Maire indique que l'ouverture du NECC est prévue pour le début de l'année 2025, probablement en janvier ou février. Elle ajoute que des événements ont déjà été planifiés pour le printemps.

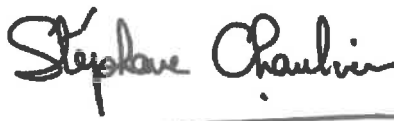
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire


The image shows a circular official seal of the Municipality of Maison-Alfort on the left, with the text "MAIRIE DE MAISON-ALFORT" and "Vol de Marie" around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink that reads "Parrain".

Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance


The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Stéphane Chaulieu".

Stéphane CHAULIEU